

## Classements et classifications : une étude des bibliothèques privées au XVII<sup>e</sup> siècle à Lyon

Anne BÉROUJON

Professeur agrégée, ATER à l'université de Lyon II, doctorante

« *L'existence du collectionneur est régie par une tension dialectique entre les pôles de l'ordre et du désordre.* »  
Walter BENJAMIN<sup>1</sup>

La question des classements et des classifications à l'époque moderne a déjà été abordée par les bibliothécaires et les historiens du livre, dans des travaux portant sur les pères de la science des bibliothèques<sup>2</sup>, sur l'évolution des taxinomies jusqu'à l'adoption du système dit « des libraires de Paris<sup>3</sup> », ou encore sur le classement de quelques grandes collections<sup>4</sup>. Ces études ont montré qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, au moment où naît la « science » des bibliothèques, les taxinomies sont guidées par la volonté d'établir un ordre rassemblant tout le savoir existant, tout en étant soucieuses de sa traduction physique dans l'espace. Les traités de « bibliothéconomie », de Gabriel Naudé à Claude Clément, Dom Luc d'Achéry ou Jean Garnier, et de leurs précurseurs comme Antoine du Verdier, montrent une sensibilité certaine à la correspondance entre le système raisonné de classes d'objets et le mode de rangement adopté<sup>5</sup> : d'où des conseils pour opérer des choix de livres dans les classes définies. C'est donc surtout sous l'angle des nomenclatures que le rapport entre classement et classifications a été étudié.

Je voudrais ici au contraire interroger la réalité topographique des bibliothèques de simples particuliers, pour pouvoir cerner des pratiques de classement<sup>6</sup>, et comprendre le rapport entre classements (matériels) et classifications (relevant d'un ordre intellectuel)<sup>7</sup>. J'ai donc cherché, à

<sup>1</sup> Walter BENJAMIN, *Je déballe ma bibliothèque. Une pratique de collection*, Paris, Rivages poche, 2000 pour la traduction française, p. 42.

<sup>2</sup> Pour une vue exhaustive des « inventeurs » des classifications, Alfredo SERRAI, *Le classificazioni. Idee e materiali per una teoria e per una storia*, Firenze, Olschki, 1977.

<sup>3</sup> Entre autres articles, celui de Louis DESGRAVES, « Naissance de la "science" des bibliothèques », *Revue française d'histoire du livre*, n°70-71, 1991, p. 3-30, celui de Claude JOLLY, « Naissance de la "science" des bibliothèques », in *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2, Paris, Promodis, 1988, p. 381-385, et celui de David MCKITTERICK, « La bibliothèque comme interaction : la lecture et le langage de la bibliographie », in *Le pouvoir des bibliothèques. La mémoire des livres en Occident*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 107-120.

<sup>4</sup> Récemment paru, de Yann SORDET, *L'Amour des livres au siècle des lumières. Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des chartes, 2001 (« Organisation matérielle, cadre mobilier et décor du cabinet », p. 102).

<sup>5</sup> Voir Roger CHARTIER, « Bibliothèques sans murs », in *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 107-131.

<sup>6</sup> Une telle étude a été menée pour l'époque médiévale, par Donatella Nebbiai-Dalla Guarda, mais surtout à partir des bibliothèques monastiques (« Classifications et classements », in Claude JOLLY (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 1, Paris, Promodis, 1988, p. 373-393).

<sup>7</sup> De cette distinction, Piero INNOCENTI a rendu compte : « collocazione » désigne l'ordre physique des livres (« cioè sistemazione fisica dei libri all'interno di uno spazio », « c'est-à-dire le rangement physique des livres à l'intérieur d'un

partir d'un corpus de bibliothèques lyonnaises du XVII<sup>e</sup> siècle, à repérer des régularités, à distinguer quelques traits saillants, et ce, en l'absence de bibliothécaire donc de gestionnaire professionnel. Les collectionneurs sont-ils sensibles au postulat selon lequel un ordre doit présider à la constitution de toute bibliothèque, comme l'exprime le savant jésuite Claude-François Ménestrier, auteur d'une *Bibliothèque curieuse et instructive* : « Comme l'ordre & la méthode sont les voyes les plus aisées pour s'instruire & pour apprendre solidement ce que l'on desire de sçavoir, & qu'il n'est point de Bibliothèque qui ne demande un arrangement de livres selon les facultez, pour les trouver d'abord, quand on a besoin de les consulter, il est important de marquer ici l'ordre que l'on tiendra pour rendre cette bibliothèque instructive<sup>8</sup> » ?

L'idée est d'appréhender des classements, ou des combinaisons de classements, et d'en inférer des hypothèses sur des usages et des systèmes, à partir des descriptions matérielles de livres qui figurent dans les inventaires après décès<sup>9</sup>. La source présente l'avantage de figer les objets en l'état où ils étaient à la mort du défunt, puisqu'on appose des scellés sur la porte du ou des domiciles, en attendant que le personnel de la sénéchaussée vienne inventorier les biens ; elle permet aussi de les restituer dans leur environnement. Contrairement aux catalogues, qui ne renvoient pas forcément au rangement matériel, les inventaires autorisent l'appréhension de la réalité topographique de l'ordre des ouvrages.

Une série de questionnements organise mon propos : les volumes sont-ils regroupés en un même endroit, et, si tel n'est pas le cas, quelles dispositions peut-on observer ? À l'intérieur de la bibliothèque, la succession des ouvrages obéit-elle à certaines règles de classement, qui dépasseraient les clivages sociaux, professionnels, sexuels<sup>10</sup> ? Peut-on aboutir à une typologie ou du moins repérer des régularités, qui répondraient ou non aux normes édictées par les manuels de bibliothéconomie ?

---

espace »), tandis que « ordinamento » signifie leur ordre conceptuel (« cioè tassonomia, cioè classificazione », « c'est-à-dire la taxinomie, la classification »), dans « Collocazione materiale et ordinamento concettuale in biblioteche pre-moderne », in *Libri, tipografi, biblioteche : ricerche storiche dedicate a Luigi Balsamo*, t. 2, Florence, Olschski, 1997, p. 505-532 (cit. p. 508).

<sup>8</sup> Claude-François MÉNESTRIER (S.J.), *Bibliothèque curieuse et instructive de divers ouvrages anciens & modernes de littérature & des arts...*, 2 tomes, Trévoux, chez Etienne Ganeau, 1704 (t. 1, p. 116).

<sup>9</sup> Cette source, utilisée massivement par les historiens du livre (notamment A. LABARRE, *Le Livre dans la vie amiénoise du seizième siècle. L'enseignement des inventaires après décès, 1503-1576*, Paris-Louvain, Éditions Nauwelaerts, 1971 ; Jean QUÉNIART, *Culture et société urbaines dans la France de l'ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1978 ; Michel MARION, *Recherches sur les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978) pour repérer la présence d'ouvrages dans les habitations et la corrélérer à l'état social, à la profession, à la fortune ou au sexe, a la spécificité d'être établie à Lyon par la Sénéchaussée. On connaît bien ses limites : oubli des livres et périodiques de peu de prix, sous-estimation de la valeur des biens, imprécision du titre des livres, absence d'équivalence entre possession et lecture... Mais l'approche choisie rend ces filtres caducs, pour poser d'autres problèmes, abordés plus loin.

<sup>10</sup> Roger Chartier écrit ainsi que « les modèles culturels, comme les objets ou les textes, peuvent être partagés par-delà les différences de condition » (*Culture écrite et société*, op. cit., p. 12).

## Classements et déclassements

Le dépouillement de 662 inventaires après décès entre 1615 et 1700 a permis de retrouver 70 bibliothèques lyonnaises, qui, pour la plupart (41), ont fait l'objet d'une expertise par un libraire, plus rarement par un imprimeur. On entend ici par « bibliothèque » tout ensemble de plus de 50 volumes : le seuil minimal choisi est bas, car il s'agit de cibler des catégories sociales très diverses. Aucune ne dépasse 2500 volumes : on a donc affaire à de petits et moyens ensembles, compris pour la moitié d'entre eux (37) entre 100 et 500 volumes. Quelques-uns de ces Lyonnais sont des bibliophiles connus, comme le seigneur de Liergues Gaspard de Monconys<sup>11</sup> ou le marchand Alexandre Mey. Mais la plupart ne sont mentionnés par aucun armorial<sup>12</sup>, par aucune étude sur les bibliophiles locaux : les collections les plus célèbres de Lyon, celles qui sont décrites par les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>, celles de l'archevêque Camille de Neuville ou du médecin Henri Gras, ont été laissées de côté car elles n'appartiennent déjà plus, en raison de leur taille, aux petites et moyennes bibliothèques identifiées.

Les possesseurs de livres sont plus unifiés sexuellement que socialement. Le monde retrouvé est ainsi masculin (66 inventaires d'hommes) bien plus que féminin (4 de femmes<sup>14</sup>), tandis que le haut (6) et bas (5) clergé, la noblesse (17), la judicature (15), le commerce (13), voire l'artisanat (4) sont représentés, même si les plus volumineux ensembles sont aux mains des élites sociales et des professionnels de l'écrit (clercs et juristes), plus que des élites de la fortune (avec 211 livres de biens mobiliers – hors bibliothèque –, et fort peu de titres de créance ou de valeurs immobilières, le prêtre de Saint-Nizier Benoît Guillet<sup>15</sup> possède 1800 volumes).

Taille de la bibliothèque (en nombre de volumes)	entre 50 et 99	de 100 à 199	de 200 à 499	de 500 à 999	de 1000 à 1499	de 1500 à 2500
<b>État social</b>						
clergé	3	2	1	1	2	2
haut clergé	2		1	1	1	1
bas clergé	1	2			1	1
noblesse	2	3	7	3	1	1
écuyer	1		2	1		

<sup>11</sup> Son cabinet est cité par Louis JACOB dans son *Traité des plus belles bibliothèques de France* publié en 1655.

<sup>12</sup> Notamment pas par celui de J. BAUDRIER, W. POIDEBARD, L. GALLE, *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, Société des bibliophiles lyonnais, 1907.

<sup>13</sup> Comme Léopold NIEPCE, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, Lyon-Genève-Bâle, Henri Georg, 1876.

<sup>14</sup> Sur ces quatre femmes, trois sont veuves et ont probablement hérité de la bibliothèque de leur mari. Les femmes, de manière générale, possèdent des ouvrages (entre 1695 et 1699 elles sont 40 % – 25 sur 63 – à posséder au moins un volume), mais elles en détiennent trop peu pour apparaître en nombre ici.

<sup>15</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 2035, 20 janvier 1696, inventaire après décès de Benoît Guillet.

offices	1	2	5	2	1	1
cloche		1				
tiers	11	12	11	3	1	0
juristes	4	3	7	1		
marchands	1	6	3	2	1	
médecins	1	2				
commis	2		1			
artisans	3	1				
indéterminés	3	1				

Cette population socialement différenciée est susceptible d'avoir subi des influences communes : une formation au collège jésuite de la Trinité où enseignent des professeurs de renom, qui sont aussi pour certains bibliothécaires (Jean Columbi, Claude-François Ménestrier déjà cité, Dominique de Colonia<sup>16</sup>), une fréquentation assidue, au moins pour ceux qui n'ont pas hérité de leur bibliothèque, des boutiques de libraires (ainsi Alexandre Orlandini devait être en contact fréquent avec le monde de la librairie, puisque les imprimeurs Michel Tallebard et Michel Lietard qui expertisent ses livres refusent d'être payés pour leur travail, en vertu de leur « amitié pour ledit défunt<sup>17</sup> »).

On peut tout d'abord interroger les lieux du rangement, pour connaître les pratiques de rassemblement et de dispersion des volumes.

## La pratique majoritaire du rassemblement

Le tableau du nombre de pièces où l'on range des livres montre que la moitié des possesseurs disperse leurs livres dans plusieurs pièces. Plus les ouvrages sont nombreux, plus les dispositions se complexifient. Il n'est pourtant pas nécessaire d'avoir des centaines de volumes pour les essayer dans sa demeure : le procureur Jean-Claude Boucher éparpille ses cinquante volumes dans quatre pièces (dans son cabinet à côté de l'étude, dans la cuisine et dans deux autres chambres).

<sup>16</sup> Sur les bibliothèques jésuites, Paul MECH, « Les bibliothèques de la Compagnie de Jésus », in *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2, *op. cit.*, p. 57-62 ; sur les jésuites lyonnais, Stéphane VAN DAMME, *La Cité jésuite. Savoirs, culture écrite et sociabilité urbaine à Lyon (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2003.

<sup>17</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1931, 3 mai 1658, inventaire après décès d'Alexandre Orlandini.

<b>Taille de la bibliothèque</b> (en nombre de volumes)	<b>entre 50 et 99</b>	<b>de 100 à 199</b>	<b>de 200 à 499</b>	<b>de 500 à 999</b>	<b>de 1000 à 2500</b>	<b>total</b>
<b>1 pièce</b>	13	9	8	1	2	33
<b>2</b>	2	7	5	2	1	17
<b>3</b>	2	2	2	2	2	10
<b>4</b>	1		1	1	1	4
<b>5 et plus</b>			2			2
<b>indéterminé</b>	1		1	1	1	4

Il reste que la plupart des ouvrages sont en général rassemblés. C'est ce qu'on observe en prenant en compte cette fois le nombre de volumes placés loin du lieu principal des livres. 46 inventaires sur 58 notent que les livres sont réunis en un emplacement unique, ou que quelques-uns sont situés hors de cet emplacement, mais dans une proportion non significative (moins de 5 % de l'ensemble des volumes).

<b>Nombre de volumes possédés</b>	<b>entre 50 et 99</b>	<b>de 100 à 199</b>	<b>de 200 à 499</b>	<b>de 500 à 999</b>	<b>de 1000 à 2500</b>	<b>total</b>
<b>tous rassemblés</b>	13	8	7	1	1	30
<b>moins de 5 % séparés</b>	2	5	4	1	4	16
<b>entre 5 et 20 %</b>	1	2	2	1		6
<b>plus de 20 %</b>	3	1	1	1		6
<b>indéterminé</b>	2	5	3	2		12

Rares sont les détenteurs qui dérogent à la règle et répartissent à peu près équitablement leurs livres dans l'ensemble des pièces, comme César Deville, chanoine de Saint-Just, qui dispose dans trois pièces 311, 162 et 529 volumes<sup>18</sup>.

Les pièces de rangement des livres sont souvent des « chambres » (48 inventaires), terme indifférencié pouvant désigner aussi bien un bouge qu'une pièce de réception. Sont également

<sup>18</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1988, 28 octobre 1684, inventaire après décès de César Deville.

mentionnés le cabinet (29 inventaires), la cuisine (8), la chapelle (7), le grenier (4). Dans un cas, le lieu du rangement est particulièrement insolite : Mathieu de Bullioud conservait deux cents volumes reliés, soit la majeure partie de ses livres, dans le tonneau d'un tenailler (cave où l'on fait le vin). On sait que les tonneaux servaient aux libraires pour le transport de livres en feuilles (c'est-à-dire non reliés), mais une fois reliés, ils n'y étaient en général plus remis. Les titres des ouvrages de l'écuyer ne sont pas notés, c'est un indice supplémentaire pour penser que l'on touche ici à la réalité, toujours fuyante, de la contrefaçon ou du livre interdit<sup>19</sup>.

Les ouvrages sont enfermés dans des meubles qui comportent pour la plupart plusieurs serrures : garde-robes (15), cabinets (13), coffres (11), armoires (9) ou buffets (4). Deux meubles spécialement destinés à recevoir les livres apparaissent : les tablettes sont mentionnées dans 13 inventaires, et pour 8 collections<sup>20</sup>, dont la moindre comprend 81 volumes, le terme de « bibliothèque » est employé. Il peut désigner la pièce ou le meuble, qui se présente chez Nicolas de Bollioud Gerinet comme entouré d'un grand rideau de taffetas rayé pour couvrir les vitres et de six petits rideaux cachant les livres eux-mêmes, retenus par des tringles (le meuble est évalué 18 livres), tandis que sur les tablettes, des figurines de plâtre côtoient les volumes. La « bibliothèque » n'est toutefois pas encore nettement différenciée des autres meubles par le personnel de la sénéchaussée : dans l'inventaire de Jeanne Laguille, la « bibliothèque », située dans le cabinet également appelé vestibule, devient successivement une armoire, des tablettes et une garde-robe<sup>21</sup>.

L'environnement des livres est hétéroclite. Néanmoins quelques récurrences apparaissent : la présence de médailles, jetons ou pierres (5 inventaires) fait songer au cabinet érudit – même si la proximité des ouvrages et des antiquités n'est pas forcément la norme puisque dans 8 inventaires, les collections de livres et de médailles, jetons, pierres sont séparées –, celle de globes et cartes géographiques (4 inventaires) et d'instruments de mathématiques (5) au cabinet scientifique. Le plus fréquent reste la contiguïté entre livres et matériel d'écriture – les pupitres et écritoirs (12), le papier à écrire (3) –, et surtout entre livres et papiers (25) : l'écrit, qu'il soit manuscrit ou imprimé, facture ou roman, contrat de mariage ou commentaire de l'Écriture Sainte, est rassemblé.

Le regroupement des livres n'exclut pas, on l'a vu, des emplacements distincts, séparés, pour un ou plusieurs volumes. Ce traitement spécifique obéit-il à une logique ? Plutôt qu'une

---

<sup>19</sup> Sur les pratiques des contrefacteurs, Anne BÉROUJON, « Les réseaux de la contrefaçon du livre à Lyon dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *Histoire et civilisation du livre*, n°2, 2006, p. 85-111.

<sup>20</sup> Le total des meubles enfermant des livres excède le nombre d'inventaires puisque les livres ne sont pas toujours regroupés.

<sup>21</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1999, 4 août 1687, inventaire après décès de Jeanne Laguille.

dispersion désordonnée et incompréhensible<sup>22</sup>, ne peut-on voir là une organisation, une manière de sélectionner un certain nombre d'ouvrages ? Par rapport à l'ensemble homogène que forme une bibliothèque, il y aurait alors déclassement, au sens où les volumes séparés, dont on pense qu'ils n'ont pas leur place dans cette série, se voient conférer un statut à part, et sont rattachés à une autre série d'objets hétérogènes.

## Les déclassements

La plupart des volumes isolés, peut-être momentanément, peut-être définitivement, sont des livres religieux : ils relèvent de la littérature hagiographique (14 vies de saints sont rangées à part du gros des ouvrages dans 12 inventaires), de la liturgie (9 inventaires), du livre d'heures (6), de l'Écriture Sainte (4).

Les missels sont toujours entreposés dans la chapelle (9 inventaires sur 70), avec des vêtements et des objets liturgiques, chasubles, aubes, corporaux, tableaux et images pieuses, pour les messes privées qui se tiennent au domaine. Les livres d'heures, ces livres de prières portatifs, précieux, aux couvertures dorées ou de chagrin, avec des attaches d'argent ou de laiton, parfois garnis de croix et d'agrafes de cuivre, surtout possédés par des femmes (3 concernées sur les 4 de notre étude), sont placés à part dans 6 inventaires. Ils se retrouvent alors dans les lieux intimes (les cassettes, coffres, sacs de velours, parfois environnés d'habits et d'étoffes précieuses). Jacques Duqueau, pâtissier, les range dans la même pièce que ses cent volumes, mais pas dans le cabinet où ceux-ci sont enfermés : avec des chapelets et quelques « nippes » dans le tiroir (layette) d'une garde-robe<sup>23</sup>. On peut penser que le pâtissier les sortait au moment de la prière, égrenant ses chapelets pendant leur lecture. Les bibles enfin sont placées par trois possesseurs dans leur cuisine, lieu également utilisé pour déposer les vies de saints.

L'isolement des vies de saints (dans toutes leurs déclinaisons : abrégé, fleur, famille sainte) concerne davantage d'inventaires (12). Ces ouvrages, destinés à célébrer la mémoire de plusieurs saints (saints de l'Ancien Testament, saints bénédictins, saints du calendrier... : les titres notés par le greffier ne sont pas plus explicites), dont « le statut naturel, immédiat, compense la rude violence

---

<sup>22</sup> Idée notamment retenue par Michel MARION, qui écrit : « Il ne faut pas se faire d'illusions : la plupart des gens entrant dans la catégorie des possesseurs de livres les entreposent n'importe comment. Les endroits où l'on rencontre les livres sont généralement assez variés. Cela va de la pièce-bibliothèque à la cuisine » (*Recherches sur les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (1750-1759)*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, p. 124). De même, Paul-Marie GRINEVALD : « Le livre est rangé un peu partout, sans ordre, aussi bien dans une armoire au milieu du linge [...], dans un coffre [...] ou dans un meuble spécial » (« Les bibliothèques à Besançon au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue française d'histoire du livre*, n°56, juillet-août-septembre 1987, p. 327-354 (cit. p. 341).

<sup>23</sup> Arch. Dép. Rhône, 3E3160, notaire Brun, 21 mai 1681, description de meubles, papiers et effets de Jacques Ducqueau.

théorique du dogme trinitaire si rarement compris des fidèles », écrit Alain Boureau<sup>24</sup>, sont un genre éditorial particulièrement florissant au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>.

Les vies de saints ont dès le Moyen Âge une place réservée : elles sont déposées dans le trésor des monastères médiévaux, avec les reliques, loin de la bibliothèque<sup>26</sup>. Dans les institutions charitables de Lyon, à l'époque moderne, certaines sont conservées dans le réfectoire : à l'hôpital de la Charité, en 1695, on passe commande d'une vie de saints pour aller garnir le réfectoire des filles<sup>27</sup>. Dans les douze inventaires de notre étude, les vies, reliées, souvent de grand format, d'un coût non négligeable (entre 10 sous et 3 livres), sont disposées en majorité dans la cuisine, soit à l'intérieur d'une garde-robe, d'un dressoir à vaisselle ou encore d'un buffet, avec les batteries de vaisselle, le linge de table (serviettes, essuie-mains, nappes), le linge de corps, soit à l'air libre, aucun contenant n'étant précisé dans trois cas. On peut émettre l'hypothèse d'une lecture collective, à haute voix, dans la cuisine même : lecture commune de la famille, à laquelle peuvent être associés les domestiques. Dans son autobiographie, Pierre-Jean Grosley, retraçant son enfance dans le baillage de Troyes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, raconte que sa vieille servante jouait aussi le rôle d'institutrice et l'écoutait lire chaque soir les Figures de la Bible, la vie des saints, et celle des saints du diocèse<sup>28</sup>. Une lecture dévote peut-être fréquente, « intensive<sup>29</sup> », si l'on en croit les quelques mentions accolées par le greffier à sa description (« en partie rompue » chez Louis Rousselet de Roville<sup>30</sup>, « usée » chez le tireur d'or François Josserand<sup>31</sup> ou chez Marguerite Musnard<sup>32</sup>), voire quotidienne : c'est en tout cas la visée que poursuit explicitement Nicolas Fontaine, auteur de *La Vie des saints pour tous les jours de l'année* (« Que les fidèles eussent chaque jour un nouvel objet qui peut ranimer leur piété, & renouveler leurs bons désirs<sup>33</sup> »). Dans cet ouvrage, chaque jour est dédié au saint dont la fête est commémorée et, nettement séparée de la fête suivante (par des signes typographiques, espacements et tiret), chaque biographie, qui occupe en général moins de dix pages, se termine par une courte réflexion sur les vertus singulières du saint, sorte de conclusion

<sup>24</sup> Alain BOUREAU, « Adorations et dévotions franciscaines. Enjeux et usages des livrets hagiographiques », in Roger Chartier (dir.), *Les Usages de l'imprimé*, Paris, Fayard, 1987, p. 25-81 (cit. p. 31).

<sup>25</sup> Sur la production hagiographique au XVII<sup>e</sup> siècle en France, Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs, et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969, p. 91 et 1070.

<sup>26</sup> Alain BOUREAU, *art. cit.*, p. 32.

<sup>27</sup> Archives Hospitalières de Lyon, Archives de la Charité, E 69, 21 novembre 1695, p. 188 : lors de la visite générale, est commandée une vie de saints en deux tomes pour le réfectoire des Thérèse.

<sup>28</sup> Pierre-Jean GROSLEY, *Vie de Grosley, écrite par lui-même*, Paris, 1787.

<sup>29</sup> La notion de « lecture intensive » (« intensive Lektüre ») a été définie par Rolf ENGELSING, dans sa démonstration d'une révolution des pratiques de lecture (« Leserevolution ») dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle en Allemagne, comme une lecture révérentielle et respectueuse, centrée sur quelques ouvrages, tandis que la « lecture extensive », moins sacralisante, est centrée sur un grand nombre de textes qu'elle consomme avec plus de négligence (*Der Bürger als Leser. Lesergeschichte in Deutschland, 1500-1800*, Stuttgart, J.-B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1974).

<sup>30</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1885, 11 octobre 1683, inventaire après décès de Messire Louis de Rousselet de Roville.

<sup>31</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 2042, 4 juin 1699, inventaire après décès de François Josserand.

<sup>32</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1699, inventaire après décès de Marguerite Musnard.

<sup>33</sup> Nicolas FONTAINE, préface de *La Vie des saints pour tous les jours de l'année*. Tirée des meilleurs & des plus fidèles auteurs. Avec des réflexions chrestiennes sur la vie de chaque saint, 4 tomes, t. 1, Lyon, 1684.

provisoire – l'ouvrage peut être abandonné. Il est aussi possible que la vie ne soit guère lue, que sa seule présence soit efficace : son usage est alors moins d'édifier que de sacrifier le lieu où il est placé. Alain Boureau a ainsi montré que le recueil de miracles à l'époque médiévale, lu ou seulement manipulé, produit à nouveau ce qui le constitue : l'efficacité surnaturelle. Le livre peut alors servir de protection au foyer, placé dans un lieu de regroupement, et s'apparenter à « l'objet de culte, possédé communautairement et doté d'un pouvoir sacré<sup>34</sup> ». On peut encore supposer d'autres usages réguliers : la vie de saints servirait de livre des premiers déchiffrements (dans un cas, il est d'ailleurs placé dans la chambre des mineurs<sup>35</sup>), remplacerait l'almanach dans le cas où elle reprend les fêtes des saints jour après jour.

Il faut enfin évoquer des usages circonstanciés, où le livre est utilisé pour des besoins précis. Ainsi Jean Mellier<sup>36</sup>, prêtre à Saint-Nizier, qui meurt dans sa cuisine (il y couchait depuis le début de sa maladie, comme nous l'apprend sa servante au cours de l'inventaire), a comme seul secours livresque proche, une *Fleur de la vie des saints* (les 116 livres restants sont placés dans son cabinet). On peut penser qu'il avait déplacé l'ouvrage au début de sa maladie pour l'avoir à portée de main et l'utilisait comme une préparation à la mort (Albrecht Burkardt a montré que les vies de saints peuvent être considérées comme un genre parallèle aux *arts de mourir*<sup>37</sup>). Il en attendait peut-être également un réconfort, celui d'une guérison miraculeuse (le livre thaumaturge), « [l'espoir] de pouvoir regagner la vie par l'assistance des saints<sup>38</sup> ».

Ces isolements réguliers de certaines catégories d'ouvrages mettent au jour un partage fonctionnel de l'espace<sup>39</sup> (même si l'on se gardera de verser dans un fonctionnalisme excessif), et induisent des usages spécifiques (lecture régulière d'édification, de prière, collective ou individuelle – livres d'heures –, lecture circonstanciée, voire simple manipulation). À l'intérieur des bibliothèques, peut-on de la même manière repérer des distinctions, au point de dégager des systèmes ?

## Classements et classifications

<sup>34</sup> Alain BOUREAU, *art. cit.*, p. 25 sq.

<sup>35</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1920, 29 octobre 1649, inventaire après décès de Gaspard Jaquet.

<sup>36</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1973, 12 décembre 1679, inventaire après décès de Jean Mellier.

<sup>37</sup> Albrecht BURKARDT, « Reconnaissance et dévotion : les vies de saints et leurs lectures au début du XVII<sup>e</sup> siècle à travers les procès de canonisation », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 43-2, 1996, p. 214-233.

<sup>38</sup> ID., *Ibid.*, p. 232. Albrecht Burkardt montre, d'après les récits de miracles, que la volonté de guérir en lisant ou en se faisant lire une vie de saint est au moins aussi importante que celle de souffrir son mal pour l'amour de Dieu : « Dans tous ces récits résumant la souffrance s'énonce un même désir de recouvrer la santé » (*Ibid.*, p. 231).

<sup>39</sup> Partage qu'avait déjà pu souligner Geneviève HASENOHR à propos d'autres livres dans « L'essor des bibliothèques privées aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », in Claude Jolly (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 1, *op. cit.*, p. 215-263.

## Des reclassements ?

En premier lieu, la question de retrouver le classement originel (celui du possesseur) est-elle pertinente ?

Les gens de justice et les experts peuvent, en procédant à l'inventaire de la bibliothèque, bouleverser l'ordre des livres, greffer sur les classements existants les leurs, voire reclasser entièrement la bibliothèque en adoptant leur propre système de classement. Néanmoins, les premiers semblent moins suspects que les seconds d'avoir reclassé les livres, dans la mesure où ils n'ont pas la légitimité professionnelle ni la compétence pour le faire (en témoigne l'erreur d'un greffier dans un inventaire qui mentionne la « ferme à couper » au lieu de la « pharmacopée »), et où ils sont pressés par les héritiers d'abréger leur travail : l'inventaire est payant et d'un coût non négligeable ; nombreux sont les meubles à estimer.

Les libraires appelés ont davantage le loisir de déclasser, voire de reclasser les livres : ils travaillent dans la pièce même, rassemblant le gros des ouvrages pendant un certain temps (entre un et trois jours), rendant souvent leur description sur un catalogue à part qui est ajouté à l'inventaire. Néanmoins, il est probable qu'ils n'usent de cette liberté que partiellement. D'abord parce qu'il serait trop long de reclasser de volumineuses bibliothèques, ensuite parce qu'il est plus facile d'inventorier les livres en suivant le classement originel. Ces remarques qui relèvent d'une logique élémentaire peuvent être confirmées par une expérimentation, consistant à étudier plusieurs descriptions d'un même libraire : s'il procédait de manière systématique, en suivant un ordre qui lui est propre, ou qui est propre au monde de la librairie, on devrait voir apparaître un cadre, une structure de classement semblable d'une bibliothèque à une autre. Or il s'avère que ce n'est pas le cas. Les neuf inventaires que réalise le libraire Charles Mathevet par exemple ne font pas apparaître de cadre régulier : la description s'organise plutôt selon le format des volumes, mais pas toujours (deux bibliothèques y échappent), tandis que certaines bibliothèques sont thématiquement très cohérentes, d'autres pas du tout (Jeanne Laguille). De toute évidence, le libraire fait avec un ordre qui lui préexiste, il hérite d'une structure, qu'il peut éventuellement modifier, mais dans des proportions non significatives (ou du moins qui ne révèlent pas un classement systématique de sa part). Cela est confirmé par l'étude précise d'un inventaire de Mathevet, celui de l'écuyer Louis Rousselet de Rville : le libraire retranscrit un ordre qui, semble-t-il, lui a échappé, car il se contente de relever des titres alors que l'écuyer a rangé certaines tablettes de livres par ordre

alphabétique de nom d'auteur<sup>40</sup>. Enfin, plusieurs libraires font référence à des mentions topographiques montrant qu'ils suivent l'ordre du défunt<sup>41</sup>.

S'il n'y a pas reclassement systématique des livres, il peut en revanche y avoir reclassement ponctuel, notamment pour regrouper les livres de prix, donc les grands formats ou les reliures précieuses. Il est donc difficile d'affirmer que la succession des livres dans l'inventaire traduit la succession des livres dans l'appartement telle qu'elle était à la mort de leur possesseur. Classements et reclassements se superposent, sachant que la part du propriétaire dans l'ordre donné par l'inventaire devait être grande. C'est pourquoi on se bornera à chercher non pas des systèmes mais quelques tendances, quelques régularités.

## Les régularités

Un préalable : bien peu de possesseurs ont des manuels sur les bibliothèques. Dix d'entre eux seulement possèdent une *Bibliothèque*, et si l'on soustrait les bibliothèques spécialisées (*Bibliothèque du droit français*, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* de Blanchot) et les grammaires (*Bibliothèque universelle* de Boyer), ils ne sont plus que deux à détenir une bibliothèque au sens de catalogue ordonné de livres (*Bibliothèque* de La Croix du Maine, *Bibliothèque* d'Antoine du Verdier). Mais le grand nombre de titres passés sous silence, outre la possibilité de lire un livre sans l'acheter, ne permet pas de conclure à une méconnaissance des principes d'organisation des bibliothèques, tels qu'ils se répandent à l'époque. On peut penser que les possesseurs sont sensibles à la critique d'écrivains comme La Bruyère<sup>42</sup>, qui a immortalisé la figure du « bibliomane<sup>43</sup> », ou encore de Ménestrier : « Je ne pus m'empêcher de rire, en voyant dans une fameuse Bibliothèque, que celui qui en avoit soin n'ayant jamais connu ce Livre [*De Jure*

---

<sup>40</sup> Année sainte du **B**arry

Controverse des arrêts de **B**elourdeau

Histoire générale des papes [**D**oglionni]

Privilège des habitants de Lyon [**E**dikt du Roy, portant reglement pour la iurisdiction Civile & criminelle... des foires de la ville de Lyon... (Saint Germain en Laye, juillet 1669) – Vérifié en Parlement le 13 aoust 1669)]

Privilèges des foires de Lyon [**E**dit...]

Tableaux de la pénitence [**G**odeau]

Quinte Curse [**V**augelas]

Vertu des Païens [La Mothe le **V**ayer] (inventaire après décès de Louis Rousselet de Roville, Arch. Dép. Rhône, BP 1885, 11 octobre 1683).

<sup>41</sup> On trouve ainsi chez Guillaume de Sève et Justinien Micollier la mention « l'un portant l'autre » (Arch. Dép. Rhône, 3E4431, Denuzière Ponthus, 9 décembre 1684 et Arch. Dép. Rhône, BP 1890, 14 septembre 1615, exp. par Prost), et chez Jacques Estival, celle d'une « tablette à côté de la cheminée » (Arch. Dép. Rhône, BP 2021, 20 octobre 1693, exp. par Cellier).

<sup>42</sup> LA BRUYÈRE, « De la mode », *Les Caractères*, Paris, Garnier-Flammarion, 1965, p. 336.

<sup>43</sup> Sur les évolutions de la figure du bibliomane (terme diffusé par l'Encyclopédie), de Sénèque au XIX<sup>e</sup> siècle, voir Ugo ROZZO, « Furor bibliographicus ovvero la bibliomania », in *Libri, tipografi, biblioteche, op. cit.*, p. 441-461.

*Pontificio* de Jacques Gouthier] que par le titre de la Couverture, l'avoit rangé parmi les Livres du Droit Canonique<sup>44</sup>. »

On peut donc tenter de déceler des classements, en s'appuyant sur les bibliothèques dont les titres sont notés (32 décrites à plus de 40 % par leurs titres), en portant une attention particulière à l'ordre alphabétique (des auteurs et des titres), aux formats et reliures, ainsi qu'aux thèmes ou genres, et en étudiant le positionnement de quelques titres récurrents.

Le classement par format est omniprésent : 50 bibliothèques<sup>45</sup> sont inventoriées avant tout selon ce mode.

Mode de description Personnel préposé à l'inventaire	Formats seuls			Formats et titres			Aucun format	Ind.	Total
	entièrement par format	à plus de 50 %	à moins de 50 %	entièrement par format	à plus de 50 %	à moins de 50 %			
<b>Notaire</b>				2					2
<b>Sénéchaussée</b>	4	3			3	1	15		26
<b>Experts : libraires, imprimeurs</b>	6	1		24	7	3			41
<b>Total</b>	10	4	0	26	10	4	15	1	70

Ce mode de classement ne vient pas nécessairement du libraire : il peut relever du possesseur, comme l'atteste la bibliothèque de Jacques Estival<sup>46</sup>. Une tablette y est dévolue aux in-8°. Le prouvent également les fréquents mélanges de formats : 15 bibliothèques (sur les 30 retenues) ne respectent pas un classement strict par format, même si on trouve rarement un petit format, in-12° ou in-24°, égaré au milieu des in-folio (il s'agit plutôt de mélanges d'in-folio et d'in-4°, d'in-4° et d'in-8°, etc.).

Rares sont les autres classements physiques : cinq inventaires seulement notent des regroupements par reliure (veau d'un côté, basane de l'autre), le reste les mélange ; quelques-uns mettent à part les livres de caractères d'imprimerie gothiques, prisés en lot, ce qui nous incline à penser que cette séparation est l'œuvre du libraire.

<sup>44</sup> Claude-François MÉNESTRIER (S.J.), *op. cit.*, p. 72.

<sup>45</sup> Le chiffre regroupe les bibliothèques classées à plus de 50 % par format.

<sup>46</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 2021, 20 octobre 1693, inventaire après décès de Jacques Estival.

Si le classement formel est premier, il n'est ni exclusif, ni clos. Le classement thématique se révèle important. Dans un petit nombre d'inventaires, l'organisation thématique est première. Pour la bibliothèque du président de Sève, le cadre de classement est explicite : seize divisions apparaissent, livres sacrés, théologie, philosophie-rhétorique-grammaire, humanités, médecine, poésie et morale, histoire générale, histoire romaine, histoire étrangère et française, géographie et astrologie, piété et controverse, droit canon, droit romain et écrit en latin, droit français et écrit en français, livres mêlés, livres modernes. On retrouve dans les grandes lignes (hormis une inversion entre droit et controverse religieuse) l'ordre établi par Jean Garnier<sup>47</sup>. Le regroupement thématique est moins net ailleurs mais on voit se dessiner chez Antoine Thorel<sup>48</sup> un ensemble d'ouvrages de cosmographie, de droit (11 volumes), de médecine (77 volumes), la suite étant plus mélangée. Alexandre Orlandini regroupe ses livres de musique, de littérature ancienne, de dévotion, d'hagiographie, d'Écriture Sainte (Bible et Nouveau Testament, auxquels on peut agréger rosaires, psaumes et vies de saints qui suivent), littérature de dévotion et de morale plus indistincte, histoire universelle, romans, poésie, histoire ancienne et moderne d'Italie, histoire de Lyon ou traité d'auteurs lyonnais (Ménéstrier), histoire de France, droit, histoire de pays étrangers, sciences et arts (mathématique, architecture, pyrotechnie, médecine), avec quelques incises.

Là où formats et titres sont notés, on s'aperçoit que le classement intellectuel peut perturber le classement physique par format. C'est notamment le cas chez Jean-Pierre de Pradel où le livre in-4° intitulé les *Figures de la Bible* vient rejoindre l'in-12° de l'*Histoire de la Bible*, la *Vie de saint Augustin* (in-8°) l'*Histoire sainte* de Gautruche (in-12°), les *Peintures sacrées de la Bible* (in-12°) se mélanger aux trente et un volumes de la Bible et des vies de saints (in-8°), *Ludolphi in psalmos*, in-4° et l'un des rares ouvrages latins, grossir le rang des in-folio pour se placer à côté du dictionnaire latin de Tachard. Jacques Estival, qui fait correspondre chaque tablette à un format, perturbe la succession des livres d'histoire in-4° pour ajouter un in-8°, l'*Histoire des Goths* en latin, probablement parce que la tablette des in-8° est destinée à regrouper les romans, la littérature, le *Mercur français* et des récits de voyages. Et on pourrait allonger la liste : chez l'avocat Pierre Drivon<sup>49</sup>, deux arrêts in-folio sont mêlés aux sept arrêts in-4° ; chez César Ferrari<sup>50</sup>, une bible in-4° est estimée avec d'autres bibles in-folio... Il faut noter que les rares indications sur les reliures des ouvrages renforcent l'idée selon laquelle le classement selon des critères d'ordre physique est supplanté lorsque la logique du contenu est évidente : ainsi, chez Gaspard Jaquet, au milieu des

---

<sup>47</sup> Les classes de Jean Garnier sont mentionnées par Claude JOLLY, *art. cit.*, p. 383.

<sup>48</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1897, 5 juin 1628, inventaire après décès d'Antoine Thorel.

<sup>49</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1923, 22 octobre 1653, inventaire après décès de Pierre Drivon.

<sup>50</sup> Arch. Mun. Lyon, FF 244, 22 avril 1663, estimation des biens de César Ferrari.

reliures de basane, voilà un catéchisme de Grenade couvert de parchemin et de carton qui suit les *Œuvres spirituelles* du même Père de Grenade en basane rouge.

Enfin, à l'intérieur des formats, on repère une organisation des ouvrages selon leur sujet. Le pragmatisme professionnel détermine très fortement, dans les métiers nécessitant l'usage fréquent des livres, l'ordre de la bibliothèque. Clercs et juristes isolent les livres de la profession des autres. On a là un des principes majeurs d'organisation de leurs livres. Les dix-sept bibliothèques de juristes qui comprennent autour de 300 ou 400 volumes réunissent les livres de droit, au moins grossièrement. Dans cinq inventaires, les instruments de travail sont regroupés : *Corpus juris civilis*, *Corpus juris canonici*, le plus souvent en plusieurs volumes, auxquels la Bible peut être accolée (trois cas). Suivent parfois les codes, arrêts, conférences, puis les sommes en plusieurs volumes d'auteurs qui font autorité : Cujas, Chopin, Rebuffe, Duaren, Du Moulin, Gomez, Le Caron, Bacquet... Un dictionnaire ou une œuvre d'un auteur ancien (Sénèque, Aristote) peut marquer la transition avec les ouvrages non professionnels. Les religieux, de la même manière, rangent ensemble leurs bibles, les Pères de l'Église (grecs et latins : Augustin – parfois isolé<sup>51</sup> –, Ambroise, Cyprien, Basile, Chrysostome, Jérôme, Grégoire, Léon le grand), auxquels sont mélangés les œuvres de théologiens comme Tertullien, Origène, Fulgence de Ruspe, Bernard, Thomas..., œuvres lourdes, en plusieurs tomes, facilement repérables. La littérature hagiographique ou l'histoire universelle (trois cas) peut remplacer la littérature patristique auprès des bibles. Le reste a moins de régularité, même si la théologie scolastique et morale (Raynaud, Suarez, Laymann...) ou la controverse janséniste (plus que protestante) font l'objet en général d'un pôle important, notamment dans les grandes bibliothèques (Charmette de la Tour<sup>52</sup>, de Launay, Dervieu<sup>53</sup>, Guillet). La liturgie est inventoriée en général à la fin, avant la prise d'ouvrages par lots. En isolant les livres du métier, ces possesseurs de bibliothèques suivent les recommandations de Ménestrier qui conseillait de placer dans les deux premières classes (sur les quinze qu'il distingue) les « Livres d'usage et de service » (livres de prières, dictionnaires) et les « Livres de secours » (livres de la profession). S'adressant à un « honnête homme » qui n'est déjà plus celui de Pascal<sup>54</sup>, il est l'un des rares auteurs de traités sur les bibliothèques à élaborer une catégorie spécifiquement destinée aux outils du métier.

---

<sup>51</sup> Chez Michel Vautier, sieur de Launay (Arch. Dép. Rhône, BP 2044, 9 novembre 1700) et César Deville.

<sup>52</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1894, 19 juin 1683, inventaire après décès de Nicolas Charmette de la Tour.

<sup>53</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 2033, 20 janvier 1695, inventaire après décès de Claude Dervieu.

<sup>54</sup> Sur la question de « l'honnête homme » selon Ménestrier, Noemi HEPP, « Entre le siècle de l'honnête homme et le siècle du philosophe : la *Bibliothèque curieuse et instructive* du P. Ménestrier », *Revue française d'histoire du livre*, n° 24, juillet-août-septembre 1979, p. 737-745.

Au-delà de ce pôle professionnel, des classements thématiques fins peuvent apparaître : la bibliothèque de Charmette est thématiquement très cohérente (dans les folios, dictionnaires, docteurs et Pères de l'Église, commentaires sur l'Écriture Sainte, théologie morale, Aristote et Plutarque, histoire universelle puis lyonnaise, italienne, de Bresse, de Rome, chroniques). Est-ce parce que seuls les 133 volumes de grand format sont détaillés ? Mais d'autres bibliothèques, plus amplement décrites, font également apparaître de claires divisions, comme celle de Claude Dervieu (402 volumes décrits) ou, si l'on veut sortir du cadre religieux, de Jacques Estival (301 volumes), qui attribue plusieurs tablettes à son volumineux ensemble de livres d'histoire, tandis qu'une autre est dévolue à la littérature, Anciens et Modernes mêlés, et une dernière aux ouvrages italiens. Néanmoins, le fait que ce dernier vienne d'installer sa bibliothèque dans un meuble à cinq tablettes, chez Maître Varinal, rue Buisson, laisse à penser que ce classement risque d'être rapidement perturbé à l'usage. Plus fréquemment, on repère des classements par titre générique : « histoire de », « vie de », « œuvre de », par auteur (tout Kircher regroupé chez Benoît Guillet, tout Marolles chez Jacques Fabry<sup>55</sup>, tout Maimbourg chez Jeanne Laguille où sur les 81 volumes décrits, c'est le seul classement discernable : Cornelius a lapide, Barbosa, Suarez, Paez, Novarin, Lorinus chez Deville, et généralement les auteurs anciens placés ensemble), ou seulement quelques regroupements cohérents de deux à une dizaine de titres.

Outre ce classement thématique, il faut évoquer, même s'il est rare, un classement par ordre alphabétique. On le retrouve chez Pierre Drivon où, à l'intérieur de chaque format, le classement suit l'ordre alphabétique des noms d'auteurs (ou des prénoms, le juriste Charles Du Moulin étant placé indifféremment dans les C et dans les D – ainsi que dans les M) ou des titres (pour les arrêts, codes, corpus, conciles, décisions..., sans que cela n'ait rien de systématique puisque les *Decisiones* de Boerius sont classées par le nom de leur auteur, à la lettre B). Pierre Drivon se révèle être une exception : nul autre possesseur n'a organisé entièrement sa bibliothèque par ordre alphabétique de noms d'auteurs ou de titres, et ils sont peu à utiliser l'ordre alphabétique comme principe de classement. Cette position singulière peut s'expliquer par le fait que Pierre Drivon vient de déménager sa bibliothèque et n'a pas encore eu le loisir de la déclasser. Il vient de prendre à louage une maison appartenant à Charles d'Albepierre, mais comme le précise le greffier, il n'a eu avant de mourir que le temps d'y transporter quelques effets, dont ses livres, sans y emménager vraiment : « Le défunt avait pris à louage tous les membres de maison [...] pour cinq années commençant à la Saint-Jean-Baptiste dernier, auquel temps ledit défunt esperoit y venir habiter et a cest effect y avoit fait porter ses livres et plusieurs meubles lesquels sont dans lesdits membres appartenant audit

---

<sup>55</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1975, 28 août 1680, inventaire après décès de Jacques Fabry.

d'Albepierre. » Le cas de Drivon est-il représentatif, commence-t-il par un classement alphabétique à l'intérieur du rangement par format, avant de déclasser ses ouvrages en les rassemblant par affinités génériques ? Ou les libraires sont-ils responsables de ce classement ? Pourtant, Jean Huguetan et Jean Champion n'ont passé que deux jours à inventorier chaque titre des 240 volumes de la bibliothèque de l'avocat, soit pas plus de temps que la majorité des autres experts.

Restent quelques modes de classement, qui ressortissent parfois à un seul propriétaire. La langue peut être prise en compte (Jacques Estival déjà cité, Claude Chastagnier<sup>56</sup>, qui regroupe quarante in-8° et une dizaine d'in-12° italiens), voire constituer le principe organisateur : Alexandre Orlandini sépare les livres en italien des livres en français ; Jeanne Laguille semble regrouper au début de chaque format les rares livres en français probablement hérités de son défunt mari, médecin (les seuls qu'elle devait pouvoir lire<sup>57</sup>, l'éducation des femmes n'étant pas vouée à l'apprentissage du latin) ; chez Gaspard de Montconys<sup>58</sup>, les ouvrages latins, format par format, sont inventoriés en premier. D'autres rapprochements apparaissent : par collection (par exemple « ad usum delphini »), par lieu d'édition (éditions hollandaises isolées chez Pierre Bouscault<sup>59</sup>) – tandis que la date d'édition, lorsqu'elle est notée (5 inventaires), ne joue aucun rôle dans le classement –, ou encore, peut-être, par proximité phonétique (*Fortification* de Bar Le Duc et *Histoire de Bolduc*<sup>60</sup> pour Jean de Vincent<sup>61</sup>, *Stace* par Marolles, *Morale* chez Jacques Fabry).

Mais dans la plupart des cas, les règles de classement se laissent difficilement appréhender. Le cas de Jacques Fabry l'atteste. Le conseiller semble organiser ses 308 volumes selon plusieurs combinaisons : dans les folios, les regroupements se font apparemment par deux, selon le contenu des ouvrages. Au *Virgile* de La Cerda succèdent les *Libertés de l'Église gallicane*, les *Lettres du cardinal d'Ossat*, l'*Alliance* de Paradin, l'*Histoire de Lyon* de Rubys, le corpus civil, le corpus canonique, Tite-Live, l'*Histoire du différend de Boniface*, les *Recherches* de Pasquier, l'*Histoire* de Josèphe, l'*Orbis terrarum* d'Ortelius, la *Chronologie* de Gaultier, la *Summa cajetani pragmatica*, les arrêts de Louet, enfin *Valerius Maximus* (liens de la France avec Rome sous Henri IV – Pithou et Ossat –, spécialistes de l'histoire lyonnaise – Paradin et Rubys –, corpus de droit, traditions nationales avec Pasquier et la querelle entre Boniface VIII et Philippe le Bel – qui rejoint aussi le

<sup>56</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1981, 9 décembre 1682, inventaire après décès de Claude Chastagnier.

<sup>57</sup> L'inventaire de ses papiers montre qu'elle sait lire et écrire, puisqu'elle reçoit et écrit des missives. Bien sûr le classement de la bibliothèque peut être celui de son mari défunt.

<sup>58</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1981, 11 août 1682, inventaire après décès de Gaspard de Montconys.

<sup>59</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1976, 22 janvier 1681, inventaire après décès de Pierre Bouscault.

<sup>60</sup> Même si dans ce cas, les deux ouvrages présentent également une proximité thématique : Jean Errard de BAR LE DUC, *Fortification démontrée et réduite en art par feu J. Errard de Bar Le Duc*, Paris, 1620 (1<sup>re</sup> éd. à Francfort en 1604) ; Daniel HEINSIUS, *Histoire du Siège de Bolduc et de ce qui s'est passé es Pais Bas Unis l'an 1629 faicte française du latin de Dan. Heinsius*, 1631, Lugd. Batav., Elzevire.

<sup>61</sup> Arch. Dép. Rhône, BP 1943, 26 janvier 1665, inventaire après décès de Jean de Vincent.

traité de Pithou). Quant aux petits formats, ils suivent au début un classement thématique rigoureux : liturgie et morale (6 titres), vies d'hommes célèbres et mémoires (15 titres), médecine-alchimie (4 titres), histoire de pays étrangers (3 titres), qui devient par la suite plus confus. Un pôle italien est identifiable dans les in-quarto (langue italienne, histoires par des auteurs italiens, Horace, une histoire d'Italie, et non loin la *Jérusalem* du Tasse). En fait, la plus grande cohérence est celle de titres génériques : « histoire de », « mémoire de », « tableau de ».

La difficulté de repérer des classements plus rigoureux, plus systématiques, que ceux qui ont été évoqués, peut tenir au fait que la logique présidant à l'organisation des livres nous échappe, que l'ordre initial a pu être bouleversé au moment de l'inventaire, mais peut-être plus simplement au fait que ces purs classements sont rares. C'est ce que tendrait à montrer la présence d'ouvrages matériellement distincts des autres. Ainsi chez Deville, le corpus canonique est « tout noir » (seule mention de couleur de l'inventaire), les livres liturgiques (bréviaire et diurnal) sont de maroquin, le reste est en parchemin. Chez Gaspard Jaquet, les couleurs rouges et vertes sont attribuées à 7 titres sur les 103 volumes que compte sa bibliothèque : ce sont là encore les ouvrages indispensables au métier – corpus, arrêts, ordonnances, opinions de droit –, un livre de spiritualité, les *Œuvres* de Grenade, et un recueil de poésie. Lorsqu'il n'y a pas de livre professionnel, c'est le livre de piété qui est physiquement différent des autres : chez le marchand Jacques Estival, la vie des saints, placée entre les *Œuvres* de Ronsard et celles de Sénèque, est facilement reconnaissable à sa couleur verte (« la vie des saints folio deux volumes paris basane verd », seule mention de couleur). Ces marques devaient permettre l'identification rapide de certains volumes, ceux qui, peut-on penser, étaient particulièrement utiles aux yeux de leurs possesseurs, ceux dont ils avaient un usage fréquent. La couleur ou le type singulier de reliure serait ainsi moins une marque de classement qu'une possibilité offerte à son propriétaire de déclasser.

Partir des descriptions matérielles d'ouvrages ne permet donc pas de retrouver des classifications intellectuelles telles qu'elles sont exposées par Antoine du Verdier, le sieur de La Croix du Maine, Gabriel Naudé, Claude Clément, Luc d'Achéry et d'autres. Mais très certainement parce que le pragmatisme des possesseurs de bibliothèques, détenant un certain nombre de livres utiles à leur métier, ne peut rencontrer l'universalité voulue par les auteurs de catalogues. Ces bibliothèques sont-elles pour autant des « amas de livres », selon le mot de Naudé<sup>62</sup>, sans cohérence aucune, « vaine parade [...], ignorante ostentation » (La Mothe le Vayer<sup>63</sup>) ? On relève pourtant des

---

<sup>62</sup> Gabriel NAUDÉ, *Advis pour dresser sa bibliothèque*, 1627, cité par Claude Jolly, *art. cit.*, p. 381.

<sup>63</sup> François de LA MOTHE LE VAYER, « Du moyen de dresser une bibliothèque d'une centaine de livres seulement », *Œuvres*, Paris, 1654, p. 455.

classements, combinés plutôt que simples. Mais hors la distinction livres de la profession / livres non professionnels, hors le rangement par format, rien n'est systématique, sinon dans deux bibliothèques, celles de Drivon et d'Estival. Or ils viennent d'installer leur bibliothèque. Leur exemple permet-il de dire qu'une pratique usuelle consiste à faire un classement systématique (ici par sujet ou alphabétique) lors du premier rangement, puis à laisser s'installer un certain désordre ? Le dessein taxinomique tournerait court à l'usage, avec le bricolage du quotidien. Et au final, la pratique, largement avérée, consistant à déclasser certains ouvrages hors de la bibliothèque pourrait signifier que l'utilisateur lui-même ne se repère plus ou plus suffisamment dans sa bibliothèque et qu'il éprouve le besoin de mettre à part les volumes dont il fait un usage régulier.